

M. Cameron (Nanaïmo): Encore une fois, je dois dire que le ministre a soigneusement omis un mot essentiel. Je sais bien qu'il pourrait nous donner le nom. Il n'en manque pas de députés qui pourraient mentionner le nom de personnes qui ont obtenu des emprunts en vertu de cette mesure législative. On était dans une des petites villes où sont accordés des emprunts. Mais il n'y a qu'un seul endroit d'où on puisse apprendre qui a obtenu le premier prêt. Les noms de ceux qui obtiennent des prêts peuvent être de notoriété publique. On peut dire à son voisin qu'on a obtenu un prêt. Cependant, seuls les banquiers pourraient dire au ministre qui a obtenu le premier prêt.

Le très hon. M. Gardiner: L'homme l'a dit lui-même...

M. Cameron (Nanaïmo): Monsieur le président, je suis vraiment obligé de demander votre protection contre cette interruption perpétuelle.

Le très hon. M. Gardiner: Vous avez bien besoin de quelque protection.

M. Cameron (Nanaïmo): Ce n'est pas la première fois que j'ai affaire à cette sorte de gens mais je ne me laisserai pas détourner de mon sujet. Le ministre ne nous a pas encore dit comment il avait su qui avait obtenu le premier prêt de la banque. Il y a ici un très vilain sous-entendu, je veux dire que le ministre d'une façon ou d'une autre par l'entremise de ses...

Le très hon. M. Gardiner: Je pose la question de privilège...

Des voix: Règlement!

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député m'a prié de lui dire quelque chose et je veux bien.

M. le président suppléant: A l'ordre. Je dirai que si nous voulons en finir avec cet aspect particulier du débat, l'honorable représentant de Nanaïmo devrait formuler ses observations et terminer son discours, et je veillerai à ce que le ministre de l'Agriculture ait l'occasion voulue de lui donner la réplique aussi longuement qu'il le jugera à propos; mais les deux honorables députés me permettront de dire qu'au cours des cinq dernières minutes nous avons entendu les mêmes allégations suivies des mêmes dénégations. Si l'on me permet une expression familière, je dirai que j'ai déjà entendu ça. Il faudrait débattre aussi rapidement que possible le projet de résolution dont la Chambre est saisie.

Je ne dis pas que les propos du député de Nanaïmo sont irréguliers, mais il pourrait sans doute en venir à la question et ter-

[Le très hon. M. Gardiner.]

miner cette partie de ses remarques, afin de revenir à la question de savoir si la Chambre doit ou ne doit pas adopter le projet de résolution.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il me semble...

Des voix: Règlement!

Des voix: Assoyez-vous!

M. le président suppléant: A l'ordre! Puis-je faire remarquer aux deux représentants...

M. Cameron (Nanaïmo): Je ne tolérerai pas cela.

M. le président suppléant: Puis-je faire remarquer aux deux représentants que c'est la coutume (et la Chambre s'attend à cela sans doute) pour tous ceux qui siègent ici de s'asseoir quand le président juge bon de se lever. Si le ministre de l'Agriculture pose la question de privilège, j'entendrai. Si, à mon avis, il n'y a pas lieu de poser la question de privilège, je le lui dirai; mais je me permets de dire aux deux représentants que, s'il doit y avoir tolérance, nous devons tâcher de savoir jusqu'à quel point la Chambre tolérera qu'on enfreigne le Règlement. Je n'ai pas l'intention de tolérer de tels abus, tant que j'aurai la tâche de veiller à l'application du Règlement. Si le ministre de l'Agriculture veut poser une question de privilège, et qu'il s'agit bien d'une question de privilège, nous l'écouterons. Si la question a trait au débat même, il aura bien des occasions de répondre quand le député de Nanaïmo aura terminé ses observations.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, j'accepte votre proposition. Je n'ai jamais eu coutume, ni dans cette enceinte ni dans toute autre assemblée législative de demander qu'on m'accorde des privilèges; mais lorsqu'un député siégeant de l'autre côté de la Chambre prend la parole pour m'indiquer à grand renfort de voix ce que je devrais dire, il me semble qu'on pourrait m'accorder le privilège de l'exprimer moi-même. S'il s'adresse au comité, il devrait le faire par l'entremise du président et non la mienne. S'il vocifère en signalant ce qui s'est passé en Colombie-Britannique et dont il ne permettra pas la répétition ici, je devrai probablement aussi élever la voix pour lui répliquer. Autrement, je respecterai la présidence.

M. Cameron (Nanaïmo): J'espère qu'on ne posera pas d'autres questions de privilège de ce genre, mais je dirai que la déclaration du ministre de l'Agriculture permet de soupçonner que son personnel ainsi que lui-même exercent, en recourant à la persuasion ou à